

---

## Procès-Verbal N° 10. Conseil Municipal du 19 Décembre 2017.

---

- **Présents** : Vivoni AP, Rutily E, Vairet J, Damiani M, Ramelli N, , Vecchioni G, Gazzini JL, Mathieu C, Guelfi P.
- **Absents** : Bocognani JM, Giacomelli L , Raffalli A, Rossi A, Burchi F,
- **Pouvoirs** : Raffalli A à Vairet J.

Il est 18h00 le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance.

- Une réunion de travail sera prévue en janvier 2018 pour une possible nouvelle orientation de la faisabilité d'une crèche, au rez de chaussée de la salle des fêtes.
- Délibération pour vente d'un terrain à Saint Antoine de 600 m<sup>2</sup> à 80 € le m<sup>2</sup>. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour le paiement des factures avant le vote du budget 2018 à Mr Corcuf pour un montant de 6946 € (restauration eglise St Antoine ) et pour un montant de 7500 € à Mr Fave (installation climatiseur gymnase -école). Accord à l'unanimité.
- Délibération pour attribuer la pose des candélabres solaires pour un montant de 25 660€ à régler sur budget primitif. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Cap Corse pour le ramassage des encombrants. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention avec la Coredis pour les repas de la cantine scolaire pour une année (repas à 5.31 €). Accord à l'unanimité.
- Délibération pour création d'une association foncière pastorale en y intégrant tous les terrains communaux. Au vote 2 abstentions ; 1 non-participation.
- Délibération pour recherche de financement pour le diagnostic de la gestion du développement de notre territoire et celui forestier. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour un bail en faveur de Alba Rossi au prix fixé pour les baux aux agriculteurs. Accord à l'unanimité.
- Création d'un emploi durée déterminée, 2 fois 3 mois à 20 heures, à partir du 01 février 2018.
- Délibération pour facturer l'eau du 15 mai au 15 septembre.

Séance levée à 21h00